

COMPTE RENDU DU COMITE DE PILOTAGE
Aire d'alimentation du captage des Prés Nollets
Mardi 29 janvier 2019
À Mézières-au-Perche, commune de Dangeau

Etaient présents :

Collège des exploitants et des organismes agricoles

M. Fabrice CHABOCHE, agriculteur sur la commune de Moriers
M. Hervé SADORGE, agriculteur sur la commune de Prés-saint-Evroult
M. Christophe PREHU, agriculteur sur la commune de Bonneval
M. Xavier GAUTRON, agriculteur sur la commune de Bonneval
M. Alexandre VIOLETTE, représentant du syndicat des Jeunes Agriculteurs
M. Grégor LAMIRAULT, représentant du syndicat des Jeunes Agriculteurs
M. Christophe MAUPU, représentant de l'association « C.A.P.T.A.G.E.S. du Bonnevalais »
M. Philippe BOUGEATRE, agriculteur sur la commune de Bonneval et représentant du PPR
M. Eric VOISIN, Président du Comité Professionnel Agricole

Collège des élus

M. Bernard MERCUZOT, élu à Alluyes
M. Emmanuel BELLANGER, élu à Dangeau
M. Philippe CREPIN, élu à Montboissier
M. Daniel CHALLIER, élu à Montharville
M. Gilles ROUSSELET, élu à Montharville
M. Alain ROULLEE, élu à Moriers
M. Daniel BERTHOME, élu à Saumeray

Collège des organismes

M. Michel BOISARD, Président du SMAR
M. Alexandre DELAUNAY, représentant du SAGE Loir
M. Aurélien CHABENAT, représentant de la Coopérative Axérial
Mme Coralie BOUCHER, représentante de la Coopérative de Bonneval Beauce et Perche
M. Thierry MANCEAU, représentant de la Coopérative SCAEL
M. Tony BOURCHENIN, représentant du Conseil Départementale d'Eure-et-Loir
Mme Laurence MAURY, représentante de la DDT 28
Mme Julie SIMON, représentante de la DREAL Centre-Val de Loir
M. Rémy MARQUES, représentant de L'Agence de l'eau Loire-Bretagne
Mme Edith LAVO, représentante de l'association Familles Rurales FD28

Pour la Communauté de Communes du Bonnevalais

M. Bernard MERCUZOT, Vice-Président en charge du dossier « eau potable »
M. Jean-Pierre HUBERT-DIGER, Directeur Général des Services
M. Guillaume de LAGARDE, Animateur Territorial de l'AAC des Prés Nollets

Pour la Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir

M. Thierry SAVOIE, chef du service Conseil Agronomie Expérimentation Environnement (CA2E)
M. Michel PLOVIE, élu de la Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir
Mme Delphine BARBERIS, Animatrice Agricole de l'AAC des Prés Nollets

Invité par le COPIL :

M. Ghislain GIROT, de l'INRA - Unité de Recherche Sciences du Sol - Unité InfoSol

Ordre du jour :

- 1) Suivi de la qualité des eaux du captage des Prés Nollets ;
- 2) Bilan 2018 des volets agricole et non agricole ;
- 3) Bilan financier ;
- 4) Présentation de l'étude pédologique et vote ;
- 5) Projets en cours au service de l'eau

Documents en annexe :

- 1) Diaporama 1 du volet non agricole du contrat territorial et présentation de l'étude pédologique
- 2) Diaporama 2 du volet agricole du contrat territorial
- 3) Exemple de fiche couvert sur l'AAC de Bonneval (distribué lors du COPIL)

Les deux diaporamas présentent le bilan des actions du contrat territorial.

Le compte rendu ci-dessous indique les questions et remarques suite à la présentation.

① Suivi de la qualité des eaux du captage des Prés Nollets (*diaporama 1 : slides 4 à 5*)

Plus de 200 molécules sont recherchées au captage des Prés Nollets. L'atrazine et ses dérivés sont détectés, un dérivé dépasse régulièrement la limite de potabilité de 0.10µg/l. La médiane des concentrations en nitrates depuis 2005 est de 54 mg/L.

M. Savoie remarque que les concentrations en nitrates sont toujours plus importantes en juin/juillet que le reste de l'année.

② Bilan 2018 non agricole et agricole

- **Accompagnement des communes vers le zéro phyto (E.3)** (*diaporama 1 : slide 8*)

Certaines bénéficient d'un suivi depuis plus de 10 ans. En 2018, un appui technique a été réalisé sur 14 communes (certaines hors AAC). 5 sont encore à visiter (Alluyes, Bonneval, Moriers, Dancy et Dangeau). Il existe des voies d'amélioration en ce qui concerne l'entretien des cimetières. Deux démonstrations de matériels de désherbage mécanique ont été proposées sur Dangeau et sur Bonneval.

- **Accompagnement des particuliers (E.3)** (*diaporama 1 : slides 9 à 15*)

Des panneaux de communication zéro phyto ont été installés en entrée de villes à Bonneval et à Moriers. Les particuliers se sont largement mobilisés à l'occasion de deux conférences « Jardinage au Naturel », organisées au printemps 2018 à Alluyes et à Prés-Saint-Evroult (action en partenariat avec Eure-et-Loir Nature). Une journée de sensibilisation avec les 4ème du collège Albert SIDOISNE de Bonneval est planifiée en mai 2019 et sera couplée avec une visite de l'usine de traitement de Méroger. Un jardin pédagogique va être réalisé près du centre enfance de Bonneval.

- **Reliquat** (*diaporama 2 : slides 6 à 7*)

Un réseau fixe de reliquats est en place depuis octobre 2017 sur le territoire. 65 points de prélèvements ont été attribués selon une grille de 100 x 100 ha. 3 mesures sont effectuées chaque année en fin de culture (RFC), entrée (REH) et sortie d'hiver (RSH) afin de suivre la dynamique de l'azote dans les sols. En 2018, le RFC médian atteint 75 kg de N/ha. Cette forte valeur se traduit par une importante minéralisation en juin favorisée par des conditions climatiques chaudes et humides. Le traitement des données sur la campagne 2018-2019 est toujours en cours : les valeurs de cette année culturale sont encore susceptibles d'évoluer.

M. Savoie rappelle l'importance du réseau reliquats. L'obtention de données chiffrées est une étape indispensable à la formulation d'un conseil de fertilisation adapté à l'itinéraire de chaque agriculteur ainsi qu'à l'atteinte d'un objectif commun de REH le plus faible possible. Il questionne l'agence de l'eau sur le financement des reliquats en 2019 à hauteur de 15 000€.

M. Marques indique que le passage au 11ème programme remet en cause le financement du réseau reliquats mais prend en note le souhait de préserver les reliquats.

M. Gautron souligne la nécessité de préserver ce réseau. Sans analyses, il est difficile d'orienter son épandage et il craint que l'AAC de Bonneval se retrouve dans une situation analogue à celle du bassin versant de l'Ozanne.

M. Marques prend en note le souhait de chacun de préserver les reliquats et consultera la CA28 pour trouver une solution pour les financer. Il argumente également la position de l'Agence vis-à-vis de leur désengagement financier sur l'Ozanne. Après 10 ans d'aides sur ce territoire et compte tenu de leurs contraintes budgétaires, la stratégie de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB) est d'apporter prioritairement un soutien financier aux nouveaux territoires en cours d'ouverture.

- **Couvert végétal et CPA** (*diaporama 2 : slides 12 à 17 + 22*)

Les agriculteurs se sont fortement impliqués dans la mise en place du réseau couverts cet été 2018 à travers leur participation au CPA et leur mobilisation lors de la réunion de restitution de janvier. En 2019, il est envisagé de poursuivre cette action. Au printemps, le CPA souhaiterait en complément programmer la visite d'une ferme en semis direct sous couverts.

M. Voisin indique que suite aux conditions climatiques sèches, les résultats des couverts de cette année sont décevants mais un véritable élan a été entrepris qu'il faut prolonger l'année prochaine.

M. Chaboche rappelle la nécessité d'un effort collectif et pas seulement de la part de la profession agricole. Un couvert végétal peut représenter un coût important (en moyenne 50 €/ha voir plus). Les agriculteurs doivent être soutenus dans leurs démarches pour faire évoluer leurs pratiques. Il est ainsi demandé d'étudier la possibilité de mettre en place des aides financières pour le soutien de ces actions.

M. Mercuzot se dit prêt à étudier la possibilité de financer ce volet dans les années à venir.

- **Diags Agr'Eau 28** (*diaporama 2 : slides 19 à 20*)

Les Diags Agr'Eau 28 ont pour objectif d'accompagner individuellement les agriculteurs dans le changement de pratiques et de proposer des préconisations agronomiques adaptées pouvant déboucher sur la mise en place d'un éventuel suivi sur trois ans. Les premiers ont démarré en septembre 2018 sur l'AAC de Bonneval. Jusqu'à présent, 5 diagnostics ont été réalisés (diags Ozanne antérieurs à 2018 inclus). La collecte des données sur la récolte 2018 est toujours en cours (2 démarrés et 1 réalisé). Les retours de choix de prescripteurs ont été nombreux sur les deux dernières années (43% de la SAU totale).

M. Marques indique qu'il a deux demandes pour les diagnostics, 8 de la Chambre d'agriculture et 10 de la coopérative Bonneval Beauce et Perche. Il précise que les demandes d'aides sont valables 2 ans.

M. Chabenat indique que la coopérative Axérial a bien reçu le retour des agriculteurs dans leur choix de prescripteur.

M. Savoie encourage les coopératives à réaliser leurs demandes d'aides pour la réalisation des diags auprès de l'AELB le plus tôt possible et à prendre contact avec le service CA2E de la Chambre d'agriculture en cas de difficulté pour monter cette demande.

- **Communication**

M. Mercuzot rappelle l'importance de communiquer auprès du grand public de l'implication de la profession agricole.

M. Gautron a insisté sur la nécessité de communiquer auprès du grand public sur les actions engagées par la profession agricole afin de « faire taire les fausses rumeurs ».

- **Perspectives actions agricole pour 2019** (*diaporama 2 : slides 23 à 25*)

La phase de prévention concernant les pollutions ponctuelles est prévue à partir d'avril en parallèle du 2^{ème} appel à projet des PCAE. Une campagne de prélèvements d'effluents et de prestations d'épandage est également programmée pour 2019 (sous condition qu'une ETA soit nommée sur l'AAC pour réaliser les prestations d'épandage). Le réseau de placette de référence azote pour le déclenchement du premier apport est également reconduit pour 2019. De nombreux retours d'agriculteurs ont été comptabilisés sur Bonneval pour participer à cette action (en attente des chiffres définitifs).

③ Bilan financier (*diaporama 1 : slides 19 à 21*)

Sur l'ensemble des 3 volets financiers, les coûts réalisés des années 2017 et 2018 ont représenté 48% par rapport aux coûts prévisionnels.

M. Marques indique que **les sommes engagées pour 2017 et 2018 représentent 62% du prévisionnel** et en enlevant la ligne des dépenses pour le matériel de désherbage, les sommes engagées pour 2017 – 2018 passent à 81% du prévisionnel. L'écart observé réside dans le report du démarrage du volet agricole de septembre à août 2017 et à l'arrêt du financement du matériel de désherbage en 2018.

M. Roullée fait la remarque qu'il est difficile de juger d'un bilan d'action sans documents papier sur lesquelles s'appuyer.

Les animateurs soulignent la bonne dynamique initiée sur le territoire depuis 2017 comme en atteste les taux de participation en hausse, l'implication du CPA et la forte mobilisation des agriculteurs dans le cadre du réseau couverts.

Le bilan des actions 2018 a été approuvé par les membres du COPIL.

④ Présentation de l'étude pédologique et vote (*diaporama 1 : slides 22 à 30*)

Rappel du contexte :

L'AAC de Bonneval se caractérise par une grande variabilité de sols. Le principal objectif de l'étude consiste à caractériser de façon plus précise (par rapport au 1/100 000ème d'Isambert) les différents sols qui composent l'AAC. Il conviendra d'aboutir, en fin de projet, à un référentiel partagé et conciliant des visions du territoire : une carte des sols au 1/50 000ème avec une densité de 1 sondage tous les 20 ha (soit un total de 330 sondages pour un montant global de 50 000€). Un marché public a été ouvert durant l'été 2018. Deux offres ont été reçues. Le conseil communautaire du 13 décembre a reporté la décision d'exécution du projet au COPIL.

Débat sur l'intérêt de l'étude :

M. Savoie s'interroge sur le rapport entre le budget prévu et le retour sur l'investissement. Comme toutes les AAC, il existe une hétérogénéité des types de sol. Cette différence sur Bonneval s'explique par l'existence de deux substrats différents. Ce résultat est d'ores et déjà connu et il semble inutile d'engager une étude pour arriver à cette conclusion. Une approche sol est déjà initiée dans le cadre du plan d'actions par l'intermédiaire des diagnostics-conseil. Il cite comme autre exemple la typologie des sols réalisée sur l'Ozanne et les animations de fosses proposées en collaboration avec l'ensemble des partenaires agricoles. Cette étude pourrait être faite par la Chambre d'agriculture à Bonneval pour des coûts très inférieurs à l'étude proposée. Il insiste sur la nécessité de ne pas stigmatiser un agriculteur plutôt qu'un autre ou une parcelle spécifique.

M. Chaboche évoque ses doutes quant à la nécessité d'aller aussi loin. Il précise que les agriculteurs ont une bonne connaissance de leurs sols. Il est rejoint par la majorité des agriculteurs présents. La cohérence dans le financement des actions est évoquée. Un parallèle est fait entre la potentielle suppression des

reliquats pour faute de budget suffisant et la réalisation d'une étude onéreuse pour la réalisation d'une carte des sols juste un peu plus détaillée que les références déjà disponibles

M. de Lagarde précise que toute part d'animation a été retirée du cahier des charges du bureau d'études notamment l'animation de fosses pédologiques, afin de garder toute l'animation agricole à la Chambre d'agriculture pour ne pas multiplier les acteurs. Il indique l'importance de prévoir après l'étude de sols une animation spécifique pour les agriculteurs.

M. Marques indique qu'en cas de refus de l'étude, l'enveloppe réservée à cet effet sera réaffectée au budget général de l'état et ne pourra en aucun cas être attribuée au financement du réseau reliquats.

M. Mercuzot rappelle qu'il ne s'agit en aucun cas d'aboutir à des actions différenciées sur le territoire.

Mme Maury ajoute que le plan d'actions engagé est mené sur la base du volontariat et rappelle qu'il s'agit de l'obtention de données plus précises sur les sols, mises à disposition gratuitement pour les agriculteurs.

Mme Simon souligne la forte hétérogénéité des sols sur l'AAC. Le risque étant de mobiliser beaucoup d'énergie et d'argent sur des actions qui ne seraient pas adaptées au contexte pédoclimatique. L'objectif est de compléter l'existant pour aller vers plus de précision. Le risque, si cette étude n'est pas réalisée, est d'aller sur un plan d'actions non pertinent vis-à-vis de la structure du sol.

M. Girot précise qu'il n'y a pas eu une réelle présentation de l'étude qui permettrait aux participants de la réunion de statuer sur les bienfaits de ce projet. Il est convaincu de l'intérêt que peut représenter cette étude en termes d'apports de connaissances supplémentaires sur le territoire. Il précise que la carte d'Isambert ne couvre que 70% de l'AAC et qu'il serait dommage de se priver de plus de 330 sondages supplémentaires qui apporteront forcément plus de précision sur les sols.

M. Savoie souligne que la carte de Michel ISAMBERT au 1/100 000ème présente un niveau de précision satisfaisant (plus proche du 50 000 que du 100 000) et que cette carte couvre plus de 90% de l'AAC.

M. Manceau a la même vision que la chambre d'agriculture, l'étude de sols proposée dégagera les mêmes tendances que la carte d'Isambert.

M. Bougeatre indique qu'avoir un sondage tous les 50ha ou tous les 20ha ne change rien. Une classification en zone A, B, C, D... telle que proposée par la Chambre d'agriculture est largement suffisante. Si une étude a lieu, il faut qu'elle permette d'aller vers de la modulation parcellaire pour être pertinente. Il précise qu'il faut avoir une cohérence dans le financement des actions. Il est important de financer en priorité les reliquats azotés qui permettent d'avoir des données chiffrées indispensables.

M. Girot explique que les données exposées sont paradoxales, d'un côté la profession semble dire qu'elle connaît son sol et que la classification des sols est pertinente mais de l'autre, que l'étude pédologique au 50 000ème n'a pas d'intérêt. La réalisation de 330 sondages apporte automatiquement plus de précision pour la préservation de la ressource en eau.

M. Mercuzot propose de reporter le vote et d'organiser une rencontre spécifique avec le Comité Professionnel Agricole et le Comité technique. Cette idée n'est pas approuvée par la plupart des membres du COPIL. Un vote à main levée est effectué.

Résultat du vote : 14 personnes se sont exprimés contre l'étude, aucune n'a voté en faveur l'étude.

⑤ Projets en cours au service de l'eau (*diaporama 1 : slides 32*)

- Les travaux pour la création du second forage (en remplacement de celui de Méroger) commenceront le 15 mars
- L'enquête publique pour la DUP de Pré Nollets a pris fin le 23/01/2019
- La communauté de communes prendra la compétence distribution au 01/01/2020
- Les communes de Dangeau et Saumeray seront alimentées en eau potable par le syndicat de l'Ozanne.

Suite au précédent COPIL du 22/05/2018, il a été décidé d'organiser un seul COPIL par an sauf en cas de sujets majeurs à traiter. Un prochain COPIL sera donc fixé en janvier 2020.